

## PV du Conseil d'école du 19/11/20

Membres présents en visio-conférence : Mme Clément, Mme Linier, Mme Renault (enseignantes), Mme Rocher (directrice), M. Macé (adjoint au maire en charge des affaires scolaires), ainsi que les parents d'élèves élus suivants, : Mme Colombiès, M. Ster-Brochec, Mme Borrel, Mme Kuntz, Mme Cadoret, Mme Le Texier, M. Guy (secrétaire de séance).

Membres excusés: Mme Guilmin, Mme Chenu, M. Madec, Mme Baussan.

M. Percheron, Inspecteur de l'Education Nationale, M. Cosson, maire.

### **1. Présentation des nouveaux parents élus, de l'équipe pédagogique et des membres de la municipalité : Mme Le Texier et M. Ster-Brochec.**

### **2. Rappel en quelques mots du rôle du conseil d'école :**

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école. Cette année un nouveau projet d'école sera à rédiger au cours des deuxièmes et troisièmes trimestres. Il donne également son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- des activités périscolaires,
- de la restauration scolaire.

### **1. 3. Bilan de la rentrée scolaire et organisation pédagogique**

Les effectif de l'école au jour du conseil sont de : **119 élèves**, avec la répartition suivante :

- TPS/PS/MS:  $1 + 11 + 7 = 19$  élèves avec Mme Linier, 3 inscrits en TPS pour la rentrée 2021
- MS/GS :  $10 + 16 = 26$  élèves avec Mme Baussan
- CP/CE1 :  $12 + 11 = 23$  élèves avec Mme Clément
- CE1/CE2 :  $9 + 15 = 24$  élèves avec Mme Renault
- CM1/CM2 :  $17 + 10 = 27$  élèves avec Mme Rocher et Mme Merlet (jeudi)

Une famille de trois élèves a demandé une radiation pour refus du protocole sanitaire.

L'enseignement de l'anglais est assuré par Mme Clément dans sa classe et celle de Mme Renault qui, elle, se charge de « Questionner le monde/le vivant » lors d'un échange de service. Mme Linier intervient en anglais en classe de CM1/ CM2, partagée en deux groupes. Mme Rocher se charge au même moment de l'autre partie de la classe. Cette année, il y a un petit groupe de 6 enfants de CM1 à besoins particuliers et un autre de CM1/CM2.

Comme l'année dernière, l'école élémentaire participe à l'opération « Silence, on lit ! ». Il s'agit d'un temps de lecture plaisir de 15 minutes ayant pour objectif de développer une dynamique collective autour du plaisir de lire.

#### **4. Vote du règlement intérieur/modifications apportées :**

Les parents d'élèves élus proposent après concertation de modifier le règlement intérieur en retirant les termes suggestifs ou provocants. Selon cette idée, la phrase « Il est également demandé aux parents de veiller à ce que les enfants aient une tenue adaptée à leur âge et au milieu scolaire et qu'ils ne portent pas de vêtements suggestifs ou provocants ainsi que du maquillage sur le visage ou du vernis autre qu'incolore, ainsi que tout tatouage. » devient « *il est également demandé aux parents de veiller à ce que les enfants aient une tenue adaptée à leur âge et au milieu scolaire et qu'ils ne portent pas non plus de maquillage sur le visage ou du vernis autre qu'incolore, ainsi que tout tatouage.* »

Les maîtresses sont favorables à ce changement et entendent l'argumentation : éviter toute stigmatisation éventuelle dans le propos ou rejet de la faute vers les personnes visées (la question de la provocation ou de la suggestion pouvant aussi dépendre du regard qui est porté plutôt que de la personne qui « provoquerait »).

Vote du règlement.

Adoption à l'unanimité du nouveau règlement.

Cette année, puisque les adresses mail sont à jour, Mme Rocher propose que le règlement soit envoyé dans les boîtes mail pour éviter la multiplication des photocopies. Par contre, l'aller-retour pour signature des parents se fera en version papier.

#### **5. Le protocole sanitaire du 2 novembre:**

Un protocole renforcé a été instauré dans toutes les écoles de France dès le 2 novembre. Il a pour but d'assurer la sécurité des élèves et personnels dans le contexte de COVID19 et demande l'application des gestes barrières partout et par tout le monde. Ce sont les suivants :

- lavage des mains à l'arrivée dans l'école, avant et après chaque repas, avant et après les récréations, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile ;
- port du masque pour les personnels et pour les élèves de l'école élémentaire ;
- ventilation des classes et autres locaux ;
- limitation du brassage entre classe.

Ce nouveau protocole a été envoyé à toutes les familles de l'école.

Concrètement dans l'école, ce nouveau protocole, en plus de ce qui était déjà institué, se traduit par :

- en maternelle :
  - décalage des récréations pour maintenir la distanciation physique entre élèves de groupes différents ;
  - entrées et sorties différentes pour les deux classes ;
  - accueil des enfants sans les parents en MS/GS ;
  - sieste des MS en salle de motricité et non plus dans le dortoir avec PS/MS.

- en élémentaire :
  - récréations décalées pour maintenir la distanciation physique entre élèves de groupes différents ;
  - sorties successives des classes le soir : CM1/CM2 qui patientent sur le parvis, CE1/CE2 qui patientent dans le sas et CP/CE1 qui patientent dans le couloir.

Il est à noter un cas particulier, celui des élèves de Mme Renault et des élèves de Mme Rocher pour qui, en raison des travaux, l'accès aux toilettes est rendu compliqué. De ce fait, et en accord avec le docteur Spinelli (Médecin scolaire), il est occasionnellement demandé aux enfants concernés de se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique, sous la responsabilité de l'adulte et selon un dosage fixé par le médecin. Par ailleurs, le maintien de la distanciation est appliqué mais s'avère parfois compliqué à mettre en œuvre, notamment pour les entrées et sorties en Maternelle. En élémentaire, l'organisation des récréations décalées était de toute façon rendue obligatoire du fait des travaux et de la suppression des deux tiers de la cour.

## 6. Les projets :

Pour information, les sorties scolaires encadrées sont, au jour du conseil d'école, autorisées sur le territoire national dans le strict respect des consignes sanitaires et des mesures arrêtées par les autorités locales. Elles ne sont pas limitées à un groupe de six personnes et ne font pas l'objet d'attestation dérogatoire.

De même, les élèves, encadrés, peuvent se déplacer pour se rendre dans des équipements sportifs ou des parcs et jardins, notamment pour y suivre l'enseignement d'éducation physique et sportive sans que le nombre d'élèves soit limité à 6.

Cependant, l'école a décidé de privilégier, pour les mois à venir, des interventions dans les classes ou des sorties de proximité, plutôt que des sorties extérieures avec un long trajet en car.

- Les maternelles :

Cette semaine, la classe de MS/GS a participé à une animation Nature proposée par Saint-Brieuc Agglomération. Rattrapage de l'animation Mare prévue au printemps dernier.

La mairie finance trois séances de Cinécole et leurs trajets. La première a été organisée le 9 octobre. Il y a une incertitude sur les suivantes.

Un spectacle doit également être proposé par la mairie en janvier.

Une sortie à la Briqueterie est également dans les cartons.

- Elémentaire

Le projet « Nettoyons la nature » a été annulé en raison des intempéries.

Le cross à la Briqueterie a été annulé, mais l'école organise ses propres courses le 26 novembre aux abords de la salle de sports. Pour respecter le protocole sanitaire, les classes ne courront pas ensemble, les élèves retireront leur masque seulement au moment de courir, et cela se fera sans spectateurs... Ce sera un cross en mode confiné. L'USEP viendra en renfort pour l'organisation (l'APE paie l'adhésion à l'USEP pour les élémentaires). L'APE offrira le goûter à cette occasion.

Un spectacle offert par la mairie est également prévu pour les deux cycles.

En CP et CE (deux classes) :

- Une séance de cinéma (deux autres sous réserve);
- Deux rencontres sportives (cross, randonnée pédestre) ;
- Cycle piscine en février pour une classe et en mars pour l'autre (sous réserve). A l'heure actuelle et compte tenu de l'impossibilité d'avoir des parents accompagnateurs, il n'est pas possible d'envisager une telle organisation ;

Le salon du livre de Ploufragan a été annulé, il ne sera donc pas possible de bénéficier d'une visite d'auteur cette année.

En CM :

- Cinécole, une séance (deux autres sous réserve);
- Un spectacle proposé par la municipalité (sous réserve);
- Visite du centre de tri Kerval le 12 janvier pour faire suite à l'opération Nettoyons la plage.
- Animation calligraphie proposée par les Archives départementales
- Une demande de subvention a été déposée à la mairie pour des séances de char à voile aux mois de mai et juin.

Par ailleurs, un projet Danse et Musique est à l'étude avec l'APE avec l'intervention d'une compagnie de danse, autour du jazz et de la musique électronique. L'idée serait de compléter le travail réalisé par l'intervenante Dumiste (voir ci-dessous).

Tous ces projets sont financés par la municipalité et en grande part par l'APE dont l'équipe enseignante souligne le dynamisme malgré la situation complexe et qu'elle remercie pour cela.

Une intervenante musique Dumiste (Mme Marie-Noëlle Morcel, comme les années passées) intervient dans les classes élémentaires. Le récent protocole a maintenu la possibilité de ses interventions avec le port du masque. Selon les directives officielles, c'est « la qualité du timbre, la justesse, l'expression » qui sont travaillées sans rechercher la puissance vocale, vecteur important de diffusion d'aérosols.

Une date a été réservée pour la Chorale : le 1<sup>er</sup> juin, sous réserve là encore que cela soit possible à ce moment-là.

Le photographe a prévu de revenir les 18 et 19 mars.

Mme Cadoret interroge Mme Rocher sur la possibilité pour les enfants d'obtenir un brevet piscine si le cycle piscine venait à être annulé. Mme Rocher indique qu'il est possible aux parents qui le peuvent et le souhaitent de faire passer ce brevet à leurs enfants en dehors de l'école, mais cela ne revêt aucun caractère obligatoire pour la suite de la scolarité.

## **7. Les APC (activités pédagogiques complémentaires) = aide personnalisée**

Cela concerne les élèves de la GS au CM2 et les MS en fin d'année. Ces activités pédagogiques complémentaires durent 30 min. sur le temps de la pause méridienne. Pour information, l'accord des parents est indispensable pour la prise en charge des enfants sur ce temps.

## **8. LE PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)**

Un exercice PPMS/ « Mise à l'abri, intrusion » a été organisé dans les deux écoles le 8 octobre. Ce dernier visait à entraîner les enfants à se cacher en cas de danger. Il a été l'occasion de tester le

nouveau système d'alarme installé à l'école élémentaire par la mairie.  
Suite aux travaux, un nouveau PPMS a été rédigé en élémentaire.

Un autre exercice sera réalisé dans le courant de l'année pour envisager les lieux de repli dans le cas d'alerte sur le temps de récréation et un autre pour une mise à l'abri/Tempête.

Les parents élus interrogent Mme Rocher sur la question du passage au stade maximal du plan vigipirate. Mme Rocher indique que cela n'implique pas de changement du point de vue des écoles (sur le temps scolaire). Le ministère de l'Éducation Nationale a toutefois rappelé que le protocole Covid en vigueur ne change rien à la bonne application des règles dans le cadre du plan Vigipirate. Depuis la rentrée en septembre, en revanche, un ajustement a été fait en Maternelle pour assurer la présence d'un adulte à l'entrée pour les MS/GS.

Mme Colombiès soulève la question du portail à l'arrière de l'école qui reste souvent ouvert. Mme Rocher indique avoir transmis la question à M. Touboulic (Directeur des Services Techniques d'Hillion). M. Macé indique qu'il faudra également s'interroger sur un renforcement des fixations du portail Rue de la Tour du Fa.

## **9. Travaux d'entretien, de sécurité et investissements**

Pendant l'été, l'auditorium a été transformé en petite salle de classe permettant d'accueillir le petit groupe d'anglais. La cour de récréation a été réduite de 2/3, mais le protocole sanitaire imposant des récréations décalées, les élèves peuvent tout de même y courir à leur aise. L'accès aux toilettes garçons par le couloir a été condamné. Dorénavant, tous les élèves doivent passer par les toilettes filles.

Les budgets ont été revus à la baisse suite à la crise sanitaire. L'équipement d'ordinateurs maîtres se fera sur 6 ans plutôt que 5 et le tableau interactif pour la classe de CE1/CE2 sera redemandé en 2021. Dans l'évaluation des besoins 2021, la salle informatique n'étant pas reconstruite, un chariot de transport des ordinateurs portables est demandé pour pouvoir transporter les postes de classe en classe. A l'heure actuelle, les ordinateurs portables sont stockés sur la mezzanine de la bibliothèque (BCD) qui deviendra à terme un dortoir pour les maternelles.

Pour information, la mairie a accordé une subvention exceptionnelle de 3798€, 50% du montant total, de façon à payer le dépassement en termes de coût de transports pour le projet cirque de l'an dernier (pour rappel ce dépassement était dû au déplacement de l'activité du fait d'inondations).

Solenn Cadoret et Aurélie Le Texier indiquent également que les portails au niveau de la Maternelle manquent de lumière, ce qui rend la visibilité compliquée pour les animateurs et les empêchent de voir les parents qui arrivent. M. Macé note cela et indique qu'il verra avec les services techniques ce qu'il est possible de faire de ce point de vue.

M. Macé indique que la commune a subi d'importantes pertes financières du fait de la crise sanitaire. De ce fait, les investissements en informatique sont suspendus pour les écoles. Lorsqu'un retour à la normale sera possible, les projets pédagogiques seront prioritaires sur les dépenses.

## **10. Questions diverses et réponses**

### ***Questions adressées à l'équipe enseignante***

- Q. : Quel est le ressenti des enseignantes au sujet du retour des élèves à l'école après le confinement : quelles répercussions éventuelles ?*

R. : La première période a été consacrée au retour des habitudes de travail et de vie en collectivité. Même si l'école avait repris en mai, les conditions étaient différentes (demi-groupes jusqu'aux 20 derniers jours avant les vacances d'été). Les enseignantes ont suivi les directives ministérielles, c'est-à-dire privilégier les maths et le français pour remettre à niveau les acquis. Bien sûr, il y a des élèves pour lesquels cela reste difficile. Ils sont pris en charge par les enseignantes et des aides leur sont apportées. Il n'est pas possible de faire des généralités sur les élèves, chaque cas est différent. Le retour à l'école a été plus ou moins difficile en fonction de l'adaptation des familles au travail à la maison. D'un niveau à l'autre, les enseignantes communiquent bien sûr entre elles pour assurer un bon suivi des élèves (notamment sur ce qui n'a pas pu être traité l'année d'avant et doit donc être abordé au niveau suivant).
- Q. : Au sujet du protocole sanitaire se pose la question des doubles niveaux : des enfants dont les niveaux sont séparés ne peuvent quasiment plus voir les autres enfants du même niveau, ce qui pose des soucis de relations sociales entre eux.*

R. : C'est une réalité et un nouveau problème auquel l'équipe enseignante n'a pas de réponse. Seulement, le brassage des élèves devant être limité, les récréations doivent se faire en décalé. La cour n'est pas assez grande pour faire des zones comme à l'école de Saint René. Le brassage sera peut-être de nouveau permis dans les semaines à venir... Côté enseignantes, l'organisation des récréations pose également problème car chacune est seule pour surveiller son groupe, ce qui rend compliqué la possibilité de soigner de petites blessures par exemple.

Suite à une question de Mme Kuntz, Mme Rocher indique toutefois que les séparations entre classes pour les activités d'Anglais et « Questionner le monde » ne sont pas dues au protocole Covid, mais aux effectifs importants qui rendent impossible le fait de réunir un même niveau. Cela était déjà le cas il y a quelques années.
- Q. : Par ailleurs, d'après le retour des enfants, les enseignements par niveaux ont dû être réorganisés (du fait des croisements limités entre les groupes d'enfants) : quelles sont les règles désormais à ce sujet ?*

R. : En maternelle, les MS de Mme Baussan restent désormais dans sa classe et ne vont plus en décroisement dans celle de Mme Linier.
- Q. : Autre question dans ce cadre : qu'en est-il du port du masque par les enfants, cela pose-t-il des problèmes particuliers ou est-ce bien accepté et gérable à la fois pour les enfants et le corps enseignant ?*

R. : Le port du masque ne favorise pas la communication non verbale. Les enseignantes demeurent vigilantes quant à sa bonne utilisation et à son change au cours de la journée. Elles permettent des petits moments de pause et veillent à ce que les enfants boivent régulièrement, d'où l'importance de la gourde. Cela permet d'éviter notamment l'utilisation de verres en plastique.

Toutefois, une certaine lassitude et de l'agacement peuvent apparaître au cours de la journée chez certains enfants. Chacun est par exemple obligé de forcer sur sa voix pour se faire comprendre, le niveau sonore augmente, tout cela engendre une certaine fatigue et une certaine nervosité. Au final, pour certains enfants, l'adaptation se passe très bien, pour d'autres en revanche c'est beaucoup plus difficile.

- *Q. : Des masques sont-ils disponibles en cas d'oubli éventuel ?*  
R. : C'est le cas, toutefois le stock reste limité et les oublis sont de plus en plus nombreux. Il est donc demandé aux parents d'être bien vigilants sur cette question le matin avant d'arriver à l'école (prévoir deux masques pour la journée).
- *Q. : Y a-t-il d'autres dispositions prévues en cas de fermeture des écoles ou de retour à des règles plus strictes en termes d'effectifs ?*  
R. : Pour les CM1/CM2, le CNED propose de nouvelles activités en ligne qui pourront être utilisées si les écoles sont de nouveau fermées. Chaque enfant a reçu un identifiant et un code qui a été créé en classe. Les élèves sont progressivement familiarisés à cet outil en classe. Toutefois, les enseignantes indiquent qu'il n'est pas toujours évident de suivre le programme qu'elles souhaitent par ce biais, ce qui avait rendu l'utilisation de cet outil pas toujours satisfaisant.
- *Q. : Les enfants en maternelle ont pu être quelque peu perturbés par certains changements touchant notamment à l'organisation des dortoirs. Quelles ont été les conditions de mise en place de ces nouvelles règles ?*  
R. : Tout comme l'annonce des règles du nouveau confinement, les nouvelles règles concernant l'école sont arrivées très tard et ont dû être décidées et mises en place dans un temps extrêmement restreint (pendant les vacances) pour la rentrée. Il était donc malheureusement techniquement impossible de prévenir les parents pour qu'ils puissent éventuellement en parler avec leurs enfants avant. Par contre, le nouveau protocole sanitaire leur avait été transmis.
- *Q. : De quelle façon a été organisée la minute de silence suite à l'assassinat de Samuel Paty ?*  
R. : Il a été expliqué aux enfants à quoi correspond le principe d'une minute de silence, et un cours autour de la laïcité a été fait auprès des CM1/CM2 (comme chaque année dans le cadre du programme). Un débat simplifié, accessible aux petits, a également été organisé avec les CP et CE.

#### **Questions adressées à la mairie (M. Macé) :**

- *Serait-il possible de faire un point sur le protocole Covid en vigueur sur les temps périscolaires : garderie, centre de loisir, cantine ?*  
R. : La mise en place de règles plus strictes avait été anticipée avant l'annonce gouvernementale pendant le weekend précédant la rentrée. Il était donc décidé de reprendre les règles en vigueur en mai au retour des enfants à l'école. Pour la garderie de l'école du bourg, les règles ont peu évolué le matin du fait de la présence de peu d'enfants. Les enfants de l'école Saint-Joseph sont dans une autre salle. Le soir, les enfants de l'école publique sont seuls à la garderie de l'école du bourg, les enfants de l'école Saint Joseph étant à la Salle des Dunes. Dans la mesure du possible le soir, les groupes classes sont respectés en garderie, pour limiter les brassages, au moins sur la première partie de soirée, lorsque les enfants sont encore très nombreux.  
A la cantine, les enfants de l'école publique du bourg sont seuls au restaurant scolaire. Les maternelles restent dans leur salle habituelle. Les enfants en élémentaire comme en maternelle doivent être deux à trois par table. Une attention particulière est portée au lavage des mains.  
Le mercredi pour le centre de loisirs, il est difficile de séparer les groupes selon les groupes classes, car il y a parfois peu d'enfants pour certaines classes. Il n'est pas possible d'avoir des animateurs en nombre suffisant pour cela. Les groupes au centre

de loisirs sont cependant limités à 6 à 8 enfants, avec toujours un même animateur. Le port du masque est bien sûr obligatoire, avec un changement en milieu de journée. Les activités de plein-air sont privilégiées lorsque cela est possible. Toutes les salles sont nettoyées matin, midi et soir (pour que l'école récupère les locaux propres le lendemain matin), le dortoir après la sieste également.

- *Q. : Quelles sont les règles au sujet des masques : est-il demandé un changement de plus le soir notamment (en plus des deux changements en journée) ?*  
R. : Le masque porté le matin par les enfants est changé après le repas. Il n'est pas demandé d'apporter un troisième masque, ce qui pourrait s'avérer complexe à la fois pour les parents, les enfants et les animateurs.
- *Q. : Concernant le protocole depuis la rentrée de septembre, peu d'informations ont circulé depuis la mairie vers les parents. En l'absence de ces informations, il n'était notamment pas possible de prévenir les enfants et les changements de règles ont parfois été ressentis de façon abrupte par ces derniers. Serait-il possible de communiquer plus régulièrement à ce sujet comme à d'autres (les travaux en cours par exemple) en utilisant la liste de diffusion du portail Famille ? Quel est l'interlocuteur désigné à la mairie pour les parents ?*  
R. : Des informations ont été transmises aux parents en septembre, mais tous les parents ne sont pas connectés au portail famille ou ne s'y rendent pas régulièrement. D'autres informations ont été transmises le jeudi précédant la rentrée des vacances de la Toussaint, toutefois des changements ont ensuite été apportés par le gouvernement au protocole dans le courant du weekend. Un Facebook Live a également été organisé par la mairie. Il était compliqué de transmettre des informations suite aux vacances de la Toussaint, car tout a été organisé dans l'urgence. Concernant l'ensemble de ces changements, M. Macé indique comprendre l'anxiété des parents et des enfants et souligne également que le personnel de la cantine ou du centre de loisirs est également touché de ce point de vue. Il est toutefois noté que des informations pourront être transmises à l'avenir, lorsque cela est possible (une fois sorti de l'urgence) par mail ou par un mot dans les cahiers de façon à communiquer le tout également aux parents qui n'ont pas un accès régulier à Internet. En cas de questions, les parents peuvent contacter Mme Armel Urvoy à la mairie (Tél. Direct : 02 96 32 35 52, e-mail : enfancejeunesse@hillion.bzh).
- *Q. : Au sujet des travaux, pourrait-on avoir des informations au sujet de la restructuration à venir de la cour de récréation, qu'il s'agisse de la fin de la première et de la seconde phase des travaux ? Les enfants, les parents, les parents élus seront-ils sollicités à ce sujet, notamment sur les structures, la répartition des espaces en termes de type de jeux, la répartition élémentaires/maternelles etc. ?*  
R. : Au sujet de la restructuration, les travaux d'aménagement suivent leur cours, les travaux de maçonnerie sont même en avance (de 3 semaines). Il n'est pas certain que cela dure, notamment parce que beaucoup d'entreprises vont se succéder, certaines ne souhaitant pas travailler avec d'autres pour éviter les brassages vu le contexte sanitaire. L'aménagement de la cour n'interviendra donc pas, pour sa version définitive, avant la seconde phase de travaux. Une action sera menée dans les prochains mois sur cette question. L'objectif est de faire participer à la fois les enfants, les enseignantes et les parents. La commission enfance/jeunesse travaillera sur cette question, l'idée étant qu'un parent élu par école soit convié dans le cadre de chacune des réunions de cette commission (qui a pour but de réfléchir à la question des subventions allouées, de l'organisation des services, de la restauration scolaire etc.).